

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (1) du 26 mai 2021

Chartres, le 28 avril 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association se tiendra le **mercredi 26 mai 2021 à 17h00** à la salle de réunion - 3 Place des Granges, 28630 Mignières.

### ORDRE DU JOUR :

- ✓ *Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 24 septembre 2020*
- ✓ *Rapport moral*
- ✓ *Rapport d'activité*
- ✓ *Rapport de gestion*
- ✓ *Rapports du Commissaire aux Comptes*
- ✓ *Adoption des cotisations Per Capita à compter de 2022*
- ✓ *Affectation du résultat*
- ✓ *Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2021*
- ✓ *Renouvellement partiel du Conseil d'Administration*

S'il vous est impossible d'assister à cette Assemblée, je vous serais obligé de vous faire représenter à l'aide du pouvoir ci-dessous, complété et retourné soit par courriel à [adeline.quillec@sistel.asso.fr](mailto:adeline.quillec@sistel.asso.fr) ou par courrier au siège social de l'Association au plus tard le 25 mai 2021.

### LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D. GARNIER

(1) La convocation est confirmée par voie de presse 15 jours avant la date prévue, conformément aux dispositions statutaires.



### POUVOIR

(Article 19 des Statuts)

**A NOUS RETOURNER PAR MAIL [adeline.quillec@sistel.asso.fr](mailto:adeline.quillec@sistel.asso.fr) OU  
A SISTEL 21 RUE CAMILLE MARCILLE 28000 CHARTRES  
AU PLUS TARD POUR le 25 mai 2021- MERCI**

Donne pouvoir à :

- Mme ou Mr \_\_\_\_\_
- Mr le Président de l'Association
- Un Membre du Conseil d'Administration de l'Association

Pour le représenter à : l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 26 mai 2021 et prendre part à tous votes et délibérations en lieu et place. (2)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ SIGNATURE :  
(À faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »).

(2) Rayer la mention inutile  
Liste des membres employeurs du Conseil d'Administration ci-joint.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ADMINISTRATEURS EMPLOYEURS ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

#### COMPOSITION DU BUREAU

<u>PRESIDENT</u> :	<b>Monsieur Didier GARNIER</b>	SCE - CHARTRES
<u>VICE PRESIDENT</u> : S/EURE	<b>Monsieur Hubert CROCHET</b>	MSG - NOGENT
<u>SECRETARE</u> : CHARTRES	<b>Madame Yvette PIZETTE</b>	Ent. PIZETTE -
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> LUCE	<b>Monsieur Patrick HELAINE</b>	JOLIES MOMES -

#### ADMINISTRATEURS

Xavier CHATELAIN	Société AHN - BARJOUVILLE
Jean Robert GUILLAUMIN	Ets GUILLAUMIN - LUCE
Jack LE CLAINCHE	Ets LE CLAINCHE – MAINVILLIERS

**COMPTE-RENDU**  
**de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 24 septembre 2020 pour l'exercice 2019**

Le Vice-Président de SISTEL, Hubert CROCHET, en l'absence de Monsieur le Président Didier GARNIER est conformément aux statuts de l'association préside la séance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents présents, agissant soit en leur nom, soit comme mandataire. Il est constaté d'après la feuille de présence arrêtée par le bureau que 235 adhérents sont présents ou représentés correspondant à un total de 2 323 voix.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales.

Hubert CROCHET, Vice-Président, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 04 juin 2019
- Rapport moral
- Rapport de l'activité
- Rapport de gestion
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléant
- Affectation du résultat sur le compte de réserves
- Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2020
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Activités pluridisciplinaires

### **1ERE RESOLUTION**

Thierry LESTURGEON, Directeur fait lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 04 juin 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2019 correspondant à l'exercice 2018 approuve celui-ci.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **Rapport Moral**

Monsieur Hubert CROCHET présente le rapport moral.

### **Lecture du rapport d'activité et de gestion**

Thierry LESTURGEON présente le rapport d'activité et de gestion.

Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois durant l'année 2019.

## Situation et activité de l'association :

Thierry LESTURGEON présente et commente la synthèse du rapport annuel 2019 de SISTEL

Le nombre d'adhérent a augmenté de 4.7% en 2019 et le nombre de salariés suivis a augmenté de 0.9%. Parmi ceux-ci la proportion des agents de la fonction publique s'élève désormais à 13.4%.

- ACTIVITES MEDICALES

### Médecins du travail :

Le nombre d'entretien médico professionnels que nous avons effectués en 2019 a été de 50 729. Ce nombre représente une baisse de 15% de l'activité par rapport à l'année précédente, évolution à rapprocher de la baisse du temps médical de 22% sur la période.

Cette baisse d'activité porte essentiellement sur les visites périodiques. Les visites les plus critiques (pré-reprise, reprise et occasionnelle) sont toujours prioritaires.

L'année 2019 a vu apparaître la pratique de la téléconsultation assistée.

### Infirmiers du travail :

Les entretiens infirmiers ont augmenté de 65% (22 941 entretiens infirmiers), évolution à corréliser avec celle de l'effectif infirmier : +44%. Seconde innovation de 2019, les visites préalables infirmiers ont été mises en œuvre pour augmenter la capacité globale de SISTEL envers ses adhérents.

A fin 2019, deux infirmiers santé travail ont obtenu leur diplôme d'infirmier universitaire santé travail (DIUST).

### Visites non réalisées à l'échéance :

En résultante de toutes ces démarches, le total des visites non réalisées à l'échéance a baissé de plus de 4000 actes en 2019.

Nous regrettons néanmoins 2 460 absences non excusées à des convocations, phénomène qui limite la capacité de SISTEL à fournir sa prestation.

Une discussion s'instaure sur les V.I.P (Visite d'Information et de Prévention), Corinne LEGRAND (METALOR) et Paul DEVANDEGIS (NOVANDIE) regrettent que cette pratique ne soit pas exercée par l'infirmière d'entreprise. Thierry LESTURGEON précise qu'elle peut se mettre en œuvre car elle est autorisée réglementairement. Jean-François GAILLARD informe l'assemblée que cette pratique n'a pas été validée par la commission médicotéchnique et que celle-ci doit se faire dans le cadre d'un protocole établi par le médecin du travail. Thierry ROUSSET (FRAGRANCE PRODUCTION) préfère faire la distinction entre les fonctions de l'infirmière d'entreprise et celles de l'infirmière de SISTEL.

- ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

### Médecins du travail :

L'action en milieu de travail représente 35,52% du temps de travail effectif.

### Infirmiers du travail :

Sur 19 478 heures d'AMT, 8 779 ont été réalisées par les vingt infirmiers.

### Intervenants en Prévention des Risques Professionnels :

Le nombre d'interventions par nos techniciens et ingénieurs en prévention des risques professionnels a été de 673 pour l'année 2019.

### Assistantes Santé travail :

Les Assistantes Santé travail sont au nombre de huit pour l'ensemble du département, dont 2 spécifiquement à temps plein dédiées aux nouveaux adhérents à SISTEL.

Les objectifs sont les suivants :

Favoriser les relations entre l'entreprise de moins de 10 salariés et l'équipe santé travail de SISTEL.

Aider le médecin du travail à hiérarchiser ses actions en milieu de travail pour les TPE

Participer à la sensibilisation de ces adhérents à la prévention.

Les AST réalisent les fiches entreprises pour l'équipe pluridisciplinaire. En 2019, 470 interventions ont été réalisées.

### Cellule maintien dans l'emploi :

Cette cellule a pour objectif de renforcer la prévention de la désinsertion professionnelle et de la précarisation sociale des salariés.

En 2019, l'assistante sociale a reçu 320 signalements dont 290 ont débouché sur un accompagnement personnalisé.

### ACTIONS DE FORMATION DU PERSONNEL

Les formations suivies par l'ensemble du personnel (médecins, secrétaires médicales et personnel administratif) représentent un coût d'environ 4.86% de la masse salariale.

Un échange s'engage entre les adhérents présents sur la possibilité de délégation de responsabilité du médecin du travail vers l'infirmière entreprise, notamment sur des campagnes de vaccination contre la grippe. Thierry LESTURGEON rappelle la loi et attire l'attention sur la mission exclusive des services de santé au travail et par conséquent des médecins du travail ou de prévention qui consiste à « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

A ce titre, les médecins du travail peuvent s'inscrire dans la lutte contre la grippe sur le seul registre de la prévention des risques professionnels, donc vers les salariés exposés à un risque infectieux (personnels soignants par exemple). D'ailleurs, même dans ce périmètre strict, il est prévu que le médecin du travail vaccine « s'il estime avoir le temps et les moyens nécessaires ». (Cf lettre circulaire du Service de l'Inspection Médicale du 26 avril 1998).

En dehors de ces circonstances, le médecin du travail ou de prévention qui effectue une telle vaccination directement ou par délégation vers un infirmier, procède en dehors de sa mission et engage sa responsabilité, voire celle de son employeur, en particulier en cas d'accident médical.

Odile GONSARD, Responsable Administratif et Financier, fait la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.  
Le bilan Actif et Passif n'apporte aucun commentaire. Le détail des acquisitions est présenté. Le compte de résultat fait ressortir :

Produits d'exploitation

9 654 888 €

Charges d'exploitation (comparaison H.T.)

Total charges 2019 9 477 649 €

Répartition des postes principaux :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Frais d'exploitation	1 728 907,69	1 576 219,65
Appointements & charges	7 056 776,59	7 125 786,26
	-----	-----
	8 785 683,28	8 702 005,91
Dotations aux amortissements	460 892,06	404 227,32
Taxe professionnelle	119 856,00	134 808,00
Taxe d'apprentissage	30 936,00	31 144,00
Taxes foncières	59 101,44	50 002,00
Provision créances douteuses	21 179,84	0,00
	-----	-----
	9 477 648,62	10 440 884,19
	=====	=====

Résultat de l'exercice : **+ 239 986,18 €**

**Thierry LESTURGEON propose l'intervention de Loïc DE PARSCAU pour présenter à l'assemblée l'outil E.P.I**

Celui-ci présente la prestation qui peut désormais être proposée aux entreprises ayant procédé à l'évaluation des risques et ayant retenu, parmi les actions à mettre en place, le port d'Equipements de Protections Individuelles (EPI). Elle consiste à aider le dirigeant à trouver :  
le(s) modèle(s) de protection individuelle adapté(s) aux risques auxquels sont exposés les travailleurs  
le fabricant  
le fournisseur/distributeur, si possible localement

SISTEL dispose d'échantillons pouvant être mis à disposition pour essayer et valider ou non la solution proposée.

Notre intervenant peut également vérifier si les équipements actuellement mis à disposition sont adaptés aux risques et/ou si d'autres peuvent être envisagés car plus performants et/ou plus confortables ou plus pratiques.

Aucune démarche commerciale n'est engagée par SISTEL entre l'adhérent et le fournisseur et l'ensemble de la prestation est réalisée en toute indépendance par rapport à ce dernier. Seule l'efficacité de la protection, le confort, l'aspect pratique seront pris en considération.  
Enfin, une base de données est alimentée au fur et à mesure pour capitaliser les travaux d'identification réalisés et faciliter les recherches ultérieures.

## **Rapport au Commissaire aux Comptes**

Lecture est donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels par Monsieur BAUD en qualité de représentant de la SAS STREGO qui certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Rapport spécial**

Lecture est donnée du rapport spécial sur les conventions réglementées de notre association par le Commissaire aux comptes Monsieur BAUD en qualité de représentant de la SAS STREGO, les termes du rapport informent :

« En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du code commerce complétées par l'article L. 4622-15 du code du travail, nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, qui ont été autorisées au cours de l'exercice écoulé. Relations avec le président ou autres administrateurs

Personnes concernées :

Didier GARNIER, en qualité de représentant de la Société Chartraine d'Electricité, dite « SCE »

Yvette PIZETTE, en qualité de représentante de la société PIZETTE

Jack LE CLAINCHE, en qualité de représentant de l'entreprise Jack LE CLAINCHE.

Dans le cadre de travaux de rénovation du centre médical de MAINTENON, l'association a mis en place une procédure d'appel d'offre confiée au cabinet d'architecte retenu pour le marché concerné. Les offres sont étudiées et notées en fonction des critères qualité-prix (notion de mieux-disant). »

## **2ème RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport de gestion, et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net comptable de 239 986,18 €

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **3ème RESOLUTION**

Les mandats des sociétés STREGO AUDIT et de SACOPAL, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée générale décide :

de renouveler, la société STREGO AUDIT, Société par Actions Simplifiée au capital de 915 213 €uros dont le siège social est situé 4 rue de Papiou de la Verrie 49000 ANGERS immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 800 382 434 et inscrite à la Cie Régionale des CAC d'Angers en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,  
de nommer en remplacement de la société SACOPAL, Monsieur Jean-Yves MACE , domicilié 16 rue Monceau 75008 PARIS et inscrit à la Cie Régionale des CAC de Paris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Par vote oral, la candidature de la Société Anonyme STREGO a été retenue à l'unanimité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **4ème RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent net de l'exercice qui s'élève à la somme de 239 986,18 € au compte «réserves».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **5ème RESOLUTION**

Odile GONSARD présente le budget de l'exercice 2020 et rappelle les taux des cotisations pour l'exercice 2019 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2019.

↳ la cotisation annuelle est de 0,346 % sur la masse salariale plafonnée sécurité sociale	
↳ la cotisation plancher annuelle est de .....	62,00 € H.T.
↳ le supplément pour la catégorie surveillance médicale renforcée. ...	16,00 € H.T.
↳ le supplément car médical .....	14,00 € H.T.
↳ la cotisation intérimaire SI à la convocation .....	82,00 € H.T.
↳ la cotisation intérimaire SIr à la convocation .....	98,00 € H.T.

Le budget 2020 fait ressortir une perte de 229 702 €.

Le montant total des recettes envisagées est 9 696 689 €

Le montant total des dépenses envisagées est 9 926 391 €, se répartissant ainsi :

Charges d'exploitation	1 542 820 €
Charges de personnel	7 663 341 €
Taxes diverses	221 844 €
Amortissement	480 386 €
Charges financières	18 000 €

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du budget et les cotisations relatifs à l'exercice 2020 approuve celui-ci.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**



## **Thierry LESTURGEON souhaite faire un point sur les actualités « COVID »**

Une permanence médicale et administrative été assurée pendant les 2 premières semaines du confinement.

Du 16 mars au 11 mai :

- Conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés) sur le Covid-19 : 491
- Participations au CSE sur le Covid-19 : 38
- Nombre de visites d'information et de prévention d'embauche : 63
- Nombre de visites d'embauche en suivi individuel renforcé : 55
- Nombre de visites de reprise : 437
- Nombre de visites à la demande : 107

Du 11 mai au 3 juillet :

- Conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés) sur le Covid-19 : 143
- Participations au CSE sur le Covid-19 : 161
- Nombre de visites d'information et de prévention d'embauche : 706
- Nombre de visites d'embauche en suivi individuel renforcé : 242
- Nombre de visites de reprise : 2338
- Nombre de visites à la demande : 1003

SISTEL a organisé 4 webinaires dédiés pour un total de 232 participants :

192 personnes différentes

95 % des participants sont restés jusqu'à la fin des séances

Contact Tracing :

SISTEL s'est impliqué sur sollicitation de l'Agence Régionale de Santé depuis début août sur le contact tracing des salariés positifs au COVID-19, essentiellement par les actions des IDEST avec un rythme de 2 à 4 interventions par jour

Les conséquences économiques pour Sistel en cours d'estimation sont :

De nombreux postes de recettes minorés :

- diminution progressive de l'assiette de masse salariale
- suppléments « camion » en baisse
- ralentissement des facturations intérimaires
- Des postes de dépenses supplémentaires :
- Equipements « Covid »
- Des postes de dépenses minorés :
- Frais de déplacement
- masse salariale

Gilles MIQUEL souhaite remercier le service de santé au travail pour sa présence, ses conseils et son accompagnement tout au long de cette période difficile de mise en place des protocoles sanitaires.

## **Informations sur projets de réforme**

Une négociation est en cours entre les partenaires sociaux jusque mi-novembre.

Par ailleurs un groupe de 25 députés pour l'élaboration d'une proposition de loi à la fin de l'année ; Ce projet vise notamment :

- La Réorganisation de l'ensemble du système de santé au travail
- Le Décloisonnement santé publique et santé au travail
- La Prise en charge de publics non suivis
- La Mise en place d'un « guichet unique »
- La Transparence, lisibilité et harmonisation des tarifs
- L'Offre de prestation « socle », complétée par des offres complémentaires,
- L'Implication des branches professionnelles pour définir une trame de plan de prévention adapté à chaque activité

Patrick HELAINE souhaite partager à l'assemblée une incompréhension sur la procédure d'inaptitude. En effet, Il fait part de son ressenti sur une procédure d'inaptitude vis-à-vis d'un salarié inapte à son poste mais pas inapte à l'emploi occupé, ce qui permet à un salarié d'accéder à une prime de licenciement mais ne l'empêche pas d'aller travailler chez le concurrent, il attire l'attention sur cette instruction qui peut mettre à mal certaines petites entreprises. Thierry LESTURGEON le remercie pour cette intervention et le partage de cette expérience.



Le Vice-Président remercie les adhérents présents ou représentés, de leur confiance exprimée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Vice-Président lève la séance à 19 h 45.



Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
Hubert CROCHET

Le Président du Conseil d'Administration  
Didier GARNIER

Le Secrétaire de Séance  
Yvette PIZETTE